

CERTIFICAT MÉDICAL POUR ACTIVITÉS À RISQUES

Pour certaines activités (plongée sous-marine, sports nautiques, vol libre, canyoning, sport automobile...), le certificat médical doit être délivré par un médecin agréé par la fédération sportive concernée.

Je soussigné(e), docteur en médecine,
médecin du sport, médecin agréé par la Fédération(1)

Certifie que :

Nom : Prénom :

- est apte à la pratique.

- de toutes les activités proposées à l'exclusion de

.....

- de l'activité suivante (1)

.....

- qu'il (elle) est à jour de ses vaccination.

(1) rayer la mention inutile

Fait à, le / / 20.....

Cachet et signature